



# Rapport annuel 2012

## Sommaire

<b>1. Au-delà de l'activation : pour une politique sociale au service de la sécurisation des trajectoires de vie, Jean-Michel Bonvin (Président) .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Responsabilité collective versus responsabilité individuelle, Andreas Dummermuth (Vice-président) .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Manifestations de l'ASPS en 2012 .....</b>	<b>6</b>
3.1 Trop jeune pour être vieux .....	6
3.2 Arrangements en matière de genre dans l'Etat post-providence .....	6
3.3 Nouveau droit de la protection des adultes: quel impact pour les hôpitaux et les homes? .....	6
3.4 Les politiques du vieillissement actif: chances ou illusions? .....	7
<b>4. Dictionnaire de politique sociale .....</b>	<b>7</b>
<b>5. Information .....</b>	<b>7</b>
5.1 Site web .....	7
5.2 Lettres aux membres et newsletters .....	7
<b>6. Organisation .....</b>	<b>8</b>
6.1 Comité .....	8
6.2 Secrétariat général .....	8
6.3 Membres .....	9

# 1. Au-delà de l'activation : pour une politique sociale au service de la sécurisation des trajectoires de vie

Nous vivons dans un monde de plus en plus incertain. Ainsi, la sécurité de l'emploi est largement remise en question et plus personne n'est sûr de garder le même emploi tout au long de sa vie ; les qualifications et compétences, qui pourraient agir comme un levier de sécurité sur le marché du travail (notamment en permettant de retrouver un emploi plus facilement), deviennent plus rapidement obsolètes, accroissant ainsi l'exigence de formation tout au long de la vie ; la pression à la performance est omniprésente dans les dispositifs managériaux des entreprises privées et des administrations publiques, lesquels sont centrés sur l'efficacité et la maîtrise des coûts (faire mieux avec moins), ce qui peut entraîner un double effet pervers : d'une part l'exclusion durable ou temporaire de celles et ceux qui ne remplissent pas les exigences, d'autre part la dépréciation de l'état de santé des travailleurs, notamment des cadres, qui s'épuisent dans la recherche constante de l'excellence et de la performance. Cette incertitude accrue, qui caractérise les marchés de l'emploi contemporains, ne se limite pas à la question du travail ; on observe aussi une fragilisation des liens familiaux, plus fréquemment exposés à des ruptures ou des recompositions, une précarisation des situations financières qui peut intervenir très tôt dans la trajectoire de vie, etc.

Bref, les points de repère stables, que ce soit dans le monde du travail ou en-dehors, tendent à devenir plus rares, et les individus sont appelés à devenir de plus en plus flexibles et adaptables dans nos sociétés que certains vont jusqu'à qualifier de « liquides » (Bauman). Certains sociologues parlent ainsi d'une prédominance de la « cité par projet » (Boltanski et Chiapello), où l'intégration des personnes dépend de leur faculté à s'inscrire dans des projets toujours renouvelés : ce serait ainsi la faculté d'adaptation permanente qui serait le secret de la réussite dans notre monde devenu plus incertain. Dans ce cadre, les gagnants sont ceux qui peuvent se former tout au long de la vie, se motiver et s'impliquer à fond dans des projets successifs tandis que les autres, ceux qui n'ont pas cette faculté d'adaptation, sont les perdants. Cette course à l'adaptation et à la performance permanentes conduit à faire de l'épuisement et du burn-out un des maux principaux de notre époque. On constate d'ailleurs que les sociétés européennes, largement construites sur ce modèle de la « cité par projet », peinent à intégrer l'ensemble de leurs citoyen-ne-s. La Suisse, pourtant bien lotie, se retrouve ainsi, quelle que soit la période considérée, avec 12 à 15% de sa population active prise en charge par l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité ou les dispositifs d'assistance sociale.

C'est dans ce cadre que nous sommes appelés à (re-)penser la mission des politiques sociales contemporaines. Quel rôle convient-il de leur faire endosser dans un tel contexte ? Contribuer à cette course à la performance en équipant les individus pour les marchés ? Ou viser la sécurisation des trajectoires de vie et de travail, en équipant autant que possible les marchés et la société pour les individus ?

La première voie consiste, au fond, à adapter les individus aux besoins du marché et de l'économie, à les considérer comme un capital au service de la prospérité des entreprises. Elle comporte à notre sens deux risques majeurs. D'une part, elle accepte l'économie telle qu'elle est sans chercher à l'adapter, à la rendre plus humaine. La mission de la politique sociale se limiterait alors à re-marchandiser les individus, c'est-à-dire donner les conditions de leur réinsertion sur le marché du travail, et elle ne devrait pas se préoccuper des conditions de cette réinsertion et de son impact en termes de qualité de vie et de bien-être. D'autre part, elle confine son domaine d'action à la sphère du marché du travail et néglige les incertitudes observées dans d'autres domaines (famille, finance, santé, etc.) en considérant que l'insertion professionnelle est la solution à chacun de ces problèmes. Dès lors qu'elle est mue prioritairement par le souci de la maîtrise des coûts et de l'équilibre des finances publiques, la politique sociale est largement exposée à tomber dans ce double écueil.

La deuxième voie exige non seulement d'équiper ou d'adapter les individus aux besoins du marché du travail, mais aussi d'équiper les marchés du travail et la société en général en fonction des besoins des individus. Il s'agit donc non seulement de re-marchandiser les individus, mais de garantir que le marché fournisse pour chacune et chacun les conditions d'une insertion professionnelle de qualité ; il s'agit aussi de prendre adéquatement en compte les autres thématiques qui peuvent être sources d'incertitude, cela dans le but de sécuriser les trajectoires de vie des individus. C'est ici une mission beaucoup plus extensive que la politique sociale est appelée à remplir. Sans doute plus onéreuse à court terme, mais plus respectueuse des personnes et, on peut en faire le pari, plus efficace et efficiente sur le long terme. Nombreuses sont les expériences qui explorent cette voie chez nos voisins européens et en Suisse même (par exemple le programme Forjad pour les jeunes adultes en difficultés du canton de Vaud), elles peuvent être une source d'inspiration plus que bienvenue dans le contexte actuel de réforme de la politique sociale.

Jean-Michel Bonvin, Président de l'ASPS

## 2. Responsabilité collective versus responsabilité individuelle

La réforme des prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI s'impose. L'année passée, des représentants de tous les grands partis politiques de la gauche à la droite sont intervenus dans ce sens au parlement fédéral. Maintenant, il faut des propositions à soumettre à la discussion politique.

L'équilibre délicat entre responsabilité individuelle de chacun et responsabilité collective de la société, représentée par l'Etat avec ses œuvres sociales, doit être considéré attentivement lors de chaque révision d'une branche d'assurance sociale. Aussi social que nécessaire, aussi libéral que possible – tel est le credo qui permet de s'attaquer au travail. Mais attention: ce n'est pas l'idéologie ou la philosophie politique, mais la Constitution fédérale (Cst. féd.) qui constitue la base contraignante de la législation fédérale.

Notre Constitution fédérale est la ligne directrice de la réforme des PC. La promesse de rentes permettant d'assurer les besoins vitaux et la mise en place de celles-ci au quotidien au sein du système des trois piliers sont incontestées et un acquis majeur du XXème siècle. Un acquis auquel il ne faut pas toucher. Là-dessus, tout le monde est unanime. En revanche, tout le monde n'est pas unanime quand il s'agit de déduire des mesures contraignantes de cette obligation de couvrir les besoins vitaux. Parmi l'abondance de défis qui se posent, ne relevons ici que la question suivante: l'octroi de PC est-il justifié lorsque le capital prévoyance des deuxième et troisième piliers à disposition est suffisant?

L'art. 6 Cst. féd. définit la responsabilité individuelle et sociale: „Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société.“ Le fait que certains assurés claquent leur capital vieillesse du deuxième et du troisième pilier pour ensuite pouvoir réclamer des PC financées par les contribuables se moque et se joue de cette disposition. Les autres normes de la Cst. féd. subissent-elles le même sort? Faisons le pas suivant et passons aux buts sociaux définis dans l'art. 41 Cst. féd. Celui-ci - tout comme d'ailleurs aussi l'art. 12 sur le „Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse“ – stipule la subsidiarité: „La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée à ce que toute personne bénéficie de la sécurité sociale “. Et comme dans chaque système de sécurité sociale, cette démarcation, cette recherche du juste équilibre entre responsabilité personnelle et droit aux prestations publiques est l'affaire du législateur fédéral.

En avançant dans la Constitution fédérale, nous arrivons à l'art. 111, al. 2: „La Confédération veille à ce que l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale ainsi que la prévoyance professionnelle puissent remplir leur fonction de manière durable “. La finalité de cette disposition est évoquée dans l'alinéa 1 du même article par le terme de prévoyance ‚suffisante‘. Et là, je souhaite être précis: si ‚suffisant‘ veut dire que le nombre de bénéficiaires de PC augmente sans cesse et que la charge fiscale n'arrête pas de s'alourdir, il y a quelque chose qui cloche dans le paysage suisse de la prévoyance. Il n'est pas admissible que l'assuré individuel revendique uniquement sa liberté. Il faut également tenir compte des intérêts justifiés d'autres partenaires importants. De ceux qui alimentent massivement le tout: les contribuables et les employeurs. Parlons d'abord des contribuables: tous les échelons étatiques sont obligés d'accorder un traitement fiscal privilégié aux contributions à tous les trois piliers. Les contributions au premier, au deuxième et au troisième pilier ne sont pas soumises aux impôts. Ainsi, la communauté des contribuables soutient la constitution de capital-vieillesse. Et que reçoivent les contribuables en contrepartie de ce privilège fiscal qu'ils accordent à toutes les personnes prévoyantes? Ils reçoivent des œuvres de prévoyance suffisantes sur la durée. Dans les cas de risque que sont la vieillesse, le décès ou l'invalidité de la personne prévoyante,

la charge des contribuables est allégée, puisque la prévoyance a été créée justement dans le cadre du système des trois piliers. Ceci pour la théorie. Mais si le système présente des lacunes qui, de fait, pourraient annihiler le but de la prévoyance, ce but n'est pas atteint et le privilège dégénère en un dispositif d'abus. Car à la fin, c'est quand même le contribuable qui paie les frais. C'est inadmissible.

Responsabilité collective et responsabilité individuelle – un slogan qui également pour les employeurs est loin d'être une pure farce. Les employeurs paient des charges sociales et financent ainsi les œuvres sociales. Ils le font parce qu'ainsi, ils obtiennent la sécurité sociale pour leurs collaborateurs. Pour les collaborateurs actifs et anciens. La dilapidation du capital-vieillesse est une gifle pour l'employeur responsable. Cofinancer la prévoyance vieillesse pendant des années et puis être encore obligé de payer des PC sans situation de détresse. Par les impôts des entreprises. De l'argent qu'ils aimeraient investir dans les institutions publiques de formation de leurs collaborateurs, dans une bonne infrastructure, dans l'attractivité de la Suisse en tant que place de travail. Mais justement pas dans les PC de personnes pour lesquelles ils ont déjà versé la contribution patronale au 2ème pilier, pendant de longues années et sans rechigner.

Rappelons toutefois ceci: l'écrasante majorité des 278'000 bénéficiaires de PC ont besoin de PC pour d'autres raisons. C'est absolument évident. Mais ce qui est tout aussi évident pour moi: tout cas de PC injustifié est une charge injustifiée pour les contribuables. Nous avons besoin des 4.5 milliards de francs pour ceux qui n'avaient réellement pas la possibilité d'acquérir une protection prévoyance suffisante. Et ceux-ci sont suffisamment nombreux.

Le renvoi à la responsabilité individuelle dans le cas d'un jeune homme souffrant d'un grave handicap congénital ou d'une vieille femme qui, après une attaque cérébrale, vit dans un EMS est aberrant. Ici, la responsabilité collective supplée à la responsabilité individuelle qui ne peut plus être sollicitée. C'est correct sur le plan du droit constitutionnel, c'est correct du plan de la politique sociale et c'est également finançable en Suisse.

Nous savons toutes et tous que les raisons de la forte progression des dépenses PC sont multiples. L'évolution démographique et la longévité s'additionnent pour engendrer des cas d'impotence de plus en plus nombreux. Mais la résignation et l'inactivité face à la multitude de raisons de l'augmentation des PC compromettent le système très précieux des PC. Là où les réformes sont possibles, il faut les entreprendre. Egalement dans les PC. Dans tous les cas où la capacité de prévoyance existe, parfois même grâce à l'accumulation d'un capital prévoyance considérable, cette capacité doit être mise à contribution. La fuite par des trappes ne doit plus être possible. Le prélèvement de capital par des personnes disposant d'un capital vieillesse de moins d'un demi-million de francs doit être arrêté. Voilà ce que je considère: mettre à contribution la responsabilité individuelle ET assumer la responsabilité collective.

Andreas Dummermuth, Vice-président de l'ASPS

### 3. Manifestations de l'ASPS en 2012

#### 3.1 Trop jeune pour être vieux.

*Bienne, 15 mars 2012, Journée nationale de la CSIAS en collaboration avec l'ARTIAS, l'Initiative des villes, Pro Senectute et l'ASPS.*

La Journée s'est intéressée au problème particulier des clientes et clients de l'aide sociale âgés entre 46 et 64 ans. Ces personnes ne sont pratiquement plus demandées sur le marché du travail, mais elles ont encore des années à attendre pour avoir droit à une rente vieillesse ordinaire. A l'aide sociale, elles deviennent souvent des cas de longue durée, l'aide sociale devient une rente. Les quelques 220 participantes et participants se sont vu proposer un programme intéressant et varié. La matinée était consacrée à la présentation des derniers résultats de recherche de la HES de Berne sur les bénéficiaires de l'aide sociale dans cette catégorie d'âge et d'un projet de recherche de l'Université de Berne ainsi qu'à l'explication de la politique de la Confédération en matière de vieillesse. L'après-midi, différents cantons ont présenté leurs approches destinées à améliorer la situation de cette clientèle de l'aide sociale, avant que des représentantes et représentants des employeurs et des employées ainsi que de Pro Senectute réunis autour d'une table ronde discutent les principes d'une politique moderne en matière de vieillesse. La Journée a ainsi réussi à aborder un sujet d'actualité tant dans la recherche que dans la politique et la pratique et de l'examiner sous différentes perspectives.

#### 3.2 Arrangements en matière de genre dans l'Etat post-providence

*Fribourg, 14/15 juin 2012, Journée de l'ASPS en collaboration avec la Société suisse de travail social, la Société suisse de sociologie et l'Université de Fribourg.*

Une recherche de politique sociale sensible au genre devrait mettre au centre la question du bien-être social des femmes et se focaliser sur les besoins et les intérêts de celles-ci. Répondre à ce postulat féministe classique est devenu plus difficile. D'une part, compte tenu des évolutions théoriques dans la recherche sur les genres (mot-clé: intersectionnalité), il ne semble plus indiqué de considérer les femmes a priori comme une catégorie homogène aux intérêts partagés. D'autre part, les bouleversements sociopolitiques de ces deux dernières décennies ont eu pour conséquence que le bien-être des individus est passé au deuxième plan par rapport au bien-être économique de l'Etat. Deux conférencières connues sur le plan international, les Professeures Chiara Saraceno et Ilona Ostner, ont posé le cadre théorique du débat dans leurs conférences plénières. Leurs propos ont pu ensuite être approfondis dans huit ateliers. Parmi la soixantaine de participant-e-s, il y avait beaucoup de doctorant-e-s suisses et étrangers, des professeur-e-s d'Université, mais également des représentant-e-s d'administrations cantonales et fédérales. Les échanges dans les ateliers constituaient de riches moments de confrontation entre terrain, monde scientifique et réalité politique.

#### 3.3 Nouveau droit de la protection des adultes: quel impact pour les hôpitaux et les homes?

*12ème Forum de Gériatrie Zurich Waid, 7 septembre 2012 à Zurich, Journée du Département de la santé et de l'environnement sous le patronage de la Société Professionnelle Suisse de Gériatrie SPSG et de l'ASPS.*

Début 2013, le nouveau droit de la protection des adultes entrera en vigueur entraînant des changements décisifs pour les systèmes social et de la santé dans toute la Suisse. L'élément central du nouveau droit réside dans un renforcement de la protection de la personnalité et de l'autodétermination. Au sein du système social, les premières concernées sont les autorités de tutelle, alors qu'au sein du système de la santé, les changements concernent tant les hôpitaux que les institutions des soins à long terme. Après une intervention introductive donnant au

public une vue d'ensemble du nouveau droit de la protection des adultes, les directives anticipées du patient et le droit de représentation en matière de mesures médicales ont été discutées de manière approfondie à l'exemple de cas type. Avec quelques 210 participantes et participants, le Forum a eu un large retentissement positif auprès du public et il a été l'une des rares manifestations s'intéressant spécifiquement au droit de la protection des adultes en lien avec le système de santé.

### **3.4 Les politiques du vieillissement actif: chances ou illusions?**

*Lausanne, 23 novembre 2012, Journée organisée par la Haute école spécialisée de Travail social et de santé, en collaboration avec la HES-SO, la Haute Ecole de Travail social de Fribourg et l'ASPS.*

Cette journée a permis d'appréhender de manière nouvelle la dimension polysémique du vieillissement dit "actif" ou "productif" et de questionner son utilisation non seulement dans les courants théoriques mais également dans le développement des politiques publiques socio-sanitaires en direction des personnes âgées. Le débat a porté sur la question des incitations au maintien ou à la reprise d'une activité professionnelle, à diverses formes d'engagement citoyen ou encore à la participation à des activités sportives ou culturelles susceptibles de représenter réellement un nouveau modèle d'épanouissement dans la vieillesse, ou au contraire s'il faut y voir principalement des injonctions normatives renvoyant la responsabilité du "bien vieillir" à l'individu. Les conférences en plénière ont permis une meilleure compréhension de l'utilisation de ce paradigme dans les politiques publiques et les exemples abordés dans le cadre des ateliers (participation citoyenne et bénévole, santé, engagement dans des projets intergénérationnels, emploi en fin de carrière) ont interrogé la capacité de ces politiques à dépasser une simple logique d'activation.

## **4. Dictionnaire de politique sociale**

En 2011 déjà, un groupe de travail chargé de rééditer le dictionnaire a été institué. Celui-ci a poursuivi ses travaux en 2012. Lors d'une réunion extraordinaire du Comité en décembre 2012, un premier projet du concept du contenu a finalement pu être présenté et la suite des opérations a été planifiée. Il s'agit d'un projet national bilingue. La réalisation du bilinguisme dans la publication finale sera décidée à un moment ultérieur. La prochaine étape consistera à établir un concept du projet global qui pourra être utilisé pour la recherche de nouvelles ressources financières. Les premières démarches pour tâter le terrain des sources financières possibles ont déjà été entreprises au préalable, alors que la prospection proprement dite de ressources financières est prévue pour 2013.

## **5. Information**

### **5.1 Site web**

En 2012, le nouveau site web a été mis en fonction. Le site web de l'ASPS propose à un large public des informations sur l'organisation, des activités, des manifestations et des publications. Doté d'un graphisme plus attirant, le nouveau site web est également mieux structuré et plus convivial que l'ancien. Par ailleurs, il est régulièrement mis à jour et contient dès lors au moins un message d'actualité par mois. En outre, l'ASPS est désormais également représentée sur twitter et facebook.

### **5.2 Lettres aux membres et newsletters**

L'ASPS informe ses membres et d'autres personnes intéressées régulièrement sur des manifestations ou publications. A cet effet, elle envoie des lettres aux membres et des newsletters électroniques en allemand et en français. En 2012, elle a envoyé trois lettres aux

membres ainsi que cinq newsletters. L'ASPS a décidé de saisir les adresses e-mail de ses membres afin de développer l'envoi des lettres aux membres par voie électronique. La saisie de toutes les adresses e-mail n'a toutefois pas encore pu terminée en 2012.

## 6. Organisation

### 6.1 Comité

Le Comité de l'ASPS travaille à titre bénévole. Avec beaucoup de dévouement et d'idéalisme, les membres du Comité s'engagent pour pouvoir proposer chaque année un programme intéressant et varié. Cette année, le Comité a connu quelques changements. Rita Schiavi a démissionné du Comité. Lors de l'Assemblée générale du mois de novembre, Caroline Knupfer, Rahel Strohmeier et Marie-Thérèse Weber-Gobet ont été élues nouveaux membres du Comité.

Non/prénom	Fonction et activité
Bonvin Jean-Michel, Dr (Président)	Professeur, HES-SO, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne
Dummermuth Andreas, lic. iur. (Vice-président)	Direktor, Ausgleichskasse Schwyz, Schwyz
Bianchi Doris, lic. iur.	Adjointe du premier secrétaire de l'Union syndicale suisse
Fragnière Jean-Pierre, Dr	Professeur émérite, Université de Genève et HES-SO, ancien directeur scientifique de l'INAG
Hugentobler Valérie, lic. ès sciences politiques	Professeure, HES-SO, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne
Knupfer, Caroline, lic. ès sciences sociales	Responsable de politique sociale, Secrétariat général, Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud
Kuert Killer, Matthias, lic. rer. soc	Responsable du secteur Politique sociale de Travail Suisse
Müller, Roland A., Prof. Dr iur.	Membre du Comité de direction et responsable du secteur Politique sociale et assurances sociales de l'Union patronale suisse
Piñeiro, Esteban, lic. phil.	Professeur, Hochschule für Soziale Arbeit, FHNW, Institut Sozialplanung und Stadtentwicklung, Bâle
Strohmeier Navarro Smith, Rahel, Dr	Professeure à la Hochschule für angewandte Wissenschaften, ZHAW, Département soziale Arbeit, Zurich
Tecklenburg Ueli, lic. phil.	Ancien Secrétaire général de la CSIAS
Wächter Matthias, Dr sc. nat.	Senior Researcher à la Hochschule Luzern – Wirtschaft, Luzern
Weber-Gobet Marie-Thérèse, lic. phil. I	Responsable du domaine de la politique sociale de Procap Suisse, ancienne Conseillère nationale

### 6.2 Secrétariat général

Si les objectifs fixés pour 2012 ont pu être atteints, c'est en grande partie grâce au professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général. Début 2012,



Franziska Ehrler a succédé à Caroline Knupfer dans la fonction de Secrétaire générale. Sinon, le Secrétariat général n'a pas connu de modifications.

<b>Non/prénom</b>	<b>Fonction au sein de l'ASPS</b>
Ehrler Franziska	Secrétaire générale
Zwygart Denise	Secrétaire générale adjointe, secrétariat
Caputo Marlis	Comptabilité et gestion des membres

### **6.3 Membres**

Cette année, l'effectif de l'ASPS a diminué de neuf membres. Au cours de l'année sous revue, l'ASPS a enregistré deux nouvelles adhésions (de Suisse alémanique) et onze démissions (dont dix de Suisse alémanique et une de Tessin). Ainsi, au 31.12.2012, l'ASPS compte un total de 239 membres (163 membres individuels et 76 membres collectifs).

Berne, le 27.06.2013